

Brèves Informations Municipales n° 295 du 15 décembre 2019

SOMMAIRE

- * Le Mot du Maire (p.2)
- * Date des vœux du Maire (p.3) /Remerciements
- * Cité de l'enfant (p.4)
- * Vers le zéro phyto (p.5)
- * Les brèves (p.6)
- * Titres des délibérations adoptées au 2eme semestre 2019 (p.8 à 10)
- * Des nouvelles du lotissement La Lince (p.11)
- * Subventions 2019 (p.12)
- * SSIAD Dauphiné-Bugey (p.13)
- * S'inscrire à Bugey Sud (p.14)
- * Don du sang (p.15)
- * Séance Cinéma à Brégnier-Cordon (p.16)
- * Besoin d'aide à domicile ADAPA (p.17)
- * Pages loisir pour nos chérubins (p.18 et 19)
- * Tartes du Sou des Ecoles (p.20)

LE MOT DU MAIRE

En cette fin d'année 2019, qui coïncide avec la fin de ma première année de mandat en tant que Maire, je tenais tout d'abord à vous remercier de la confiance que vous avez témoignée envers la nouvelle équipe municipale depuis décembre 2018.

J'adresse également mes remerciements à mes collègues élus, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les Adjoints, pour leur investissement et leur disponibilité tout au long de l'année 2019 dans l'accomplissement des missions qui leur ont été confiées.

Ce fut pour l'ensemble de l'équipe une année pleine d'expériences, d'imprévus parfois, mais surtout une année forte en émotions et riche en savoir.

C'est aussi une année privilégiée puisque nous avons eu l'opportunité par le biais de ce mandat d'agir en faveur du développement des services publics rendus à la population.

J'adresse de ce fait mes remerciements au personnel communal qui a apporté son concours et sa collaboration dans la conduite de nos projets, notamment dans le cadre de l'optimisation de la gestion de la Cité de l'Enfant.

Bien que l'ambiance générale soit festive à l'approche de Noël et du Réveillon, le Conseil municipal et l'exécutif restent concentrés et mobilisés sur leur objectif, l'avenir de la Commune.

Ainsi, le Conseil municipal a adopté en séance du 18 décembre 2019 le principe de recherche d'un exploitant pour la reprise et le développement de la Maison des Isles du Rhône en 2020, bien communal fermé depuis plusieurs années.

A la demande de la Commune, l'agence Aintourisme a réalisé par le biais d'un cabinet une étude sur les possibilités de réouverture de la Maison des Isles. Cette étude a permis de confirmer l'intérêt touristique de cet équipement en raison de l'insuffisance de moyens d'hébergement dans le département. La Maison des Isles du Rhône est en capacité de satisfaire ce besoin moyennant un coût de travaux d'investissement modeste.

La Commune cependant ne souhaite pas à nouveau investir des deniers publics dans cet équipement. Mais elle est convaincue que sa réouverture est d'une part nécessaire pour ne pas laisser à l'abandon un équipement financé par les Brégnolans et d'autre part bénéfique pour la dynamisation économique du territoire.

C'est pourquoi le Conseil municipal a décidé avec le concours d'Aintourisme de rechercher un exploitant du secteur privé pour la gestion de la Maison des Isles du Rhône. Un partenaire privé dispose de plus de moyens humains, financiers et de souplesse administrative qu'une collectivité pour assurer la prise en charge de travaux supplémentaires et la gestion au quotidien d'une telle structure.

Il nous est apparu important d'agir pour préserver notre patrimoine et le faire fructifier.

Dans le prolongement de notre volonté d'élargissement des services à la population, la Commune a décidé, à titre gracieux, de mettre des locaux à la disposition de l'association BUGEY SUD ACTIF, association proposant de multiples activités et manifestations d'ordre culturel et sportif. L'association BUGEY SUD ACTIF proposera en contrepartie une manifestation qui sera gratuite pour les habitants de Brégnier -Cordon. L'implantation du siège de l'association sur notre Commune est pertinente non seulement d'un point de vue historique mais encore du fait de la diversité de ses activités sur notre territoire.

En 2020 sera organisé un recensement de population sous l'autorité de l'INSEE, le précédent ayant eu lieu en 2015. A cet effet, vous trouverez dans ce « brèves-infos » une page d'information sur ce sujet. Les opérations de recensement se dérouleront de janvier à février 2020.

Il convient de rappeler que le recensement est obligatoire.

Le résultat de ce recensement est capital :

- pour connaître le nombre exact d'habitants et anticiper les besoins futurs des services publics (école, crèche etc),
- pour déterminer la population légale de la commune, donnée essentielle dans le calcul des dotations de l'Etat.

Deux agents recenseurs seront chargés de l'enquête et je vous remercie de bien vouloir leur réserver un bon accueil.

Enfin, je me joins à l'ensemble du Conseil municipal pour vous souhaiter une belle et heureuse année 2020 et vous invite à nous retrouver lors de la cérémonie des vœux à la population

SAMEDI 25 JANVIER 2020 à 18h00 à la salle des fêtes.

CEREMONIE DES VŒUX

**La cérémonie des vœux du Maire
et de son Conseil Municipal se déroulera**

SAMEDI 25 JANVIER 2020 à 18h00

A la salle des fêtes de Brégnier-Cordon

**Nous espérons vous retrouver nombreux pour
partager un moment de convivialité.**

REMERCIEMENTS

**Cette année encore, la municipalité remercie
chaleureusement Marie-France Bourron et
Catherine Perrin Janais pour leur investissement
dans l'organisation et la distribution des colis
festifs
aux personnes de 75 ans et plus.**



Ça bouge à la Cité de l'Enfant



Le système de chauffage étant défaillant, la chaudière a dû être changée. Nous restons dans l'attente d'un devis pour l'installation définitive d'un nouveau système de chauffage. Nous avons également constaté les désagréments causés par la canicule, l'installation d'une climatisation est donc prévue.

Les signatures des conventions de participation financière avec les communes voisines ont été finalisées concernant le CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement), le multi-accueil et la médiathèque. Ainsi, les familles des communes voisines bénéficieront des mêmes tarifs préférentiels que les enfants de Brégnier-Cordon.

A ce titre, nous remercions les élus de ces communes – Groslée Saint Benoit, Izieu, Murs et Gélignieux, Prémeyzel – de permettre aux familles de bénéficier de nos structures.

Pour les familles extérieures à ces communes, nous leur laissons le soin de rencontrer leurs élus et d'en débattre avec eux.

Notre centre de loisirs évolue, prépare des projets pédagogiques (par exemple avoir des poules afin de sensibiliser les enfants et confectionner de délicieuses recettes avec de bons œufs), réorganiser les locaux, investir dans de nouveaux jeux, etc...

Concernant le multi-accueil, nous attendons la réponse officielle de la CAF qui nous attribuera une augmentation de places de 20 à 24 enfants, ce qui permettra aux parents d'accéder plus rapidement à l'inscription de leurs petits.

Ces places étant réservées prioritairement aux enfants des communes signataires d'une convention avec Brégnier-Cordon (actuellement Groslée St-Benoit, Izieu, Murs et Gélignieux).





EN ROUTE VERS LE « ZERO PHYTO »

Avec la loi du 6 février 2014 interdisant l'usage de pesticides dans les espaces verts publics à partir de 2020, la marche vers le « zéro phyto », enclenchée notamment par le Grenelle de l'Environnement, dispose désormais d'un calendrier et d'un cadre législatif.

Au-delà des seuls parcs et jardins, c'est un pan entier de l'aménagement urbain qui est concerné par ce virage (voiries, bâtiments, espaces publics...). Avec bien sûr, à la clé, un impact non négligeable sur l'eau et les milieux naturels.

En effet, éliminer les pesticides permet de préserver la santé des habitants, les nappes phréatiques et l'environnement en général. C'est aussi une exigence légale, la loi Labbé interdisant depuis 2014 aux agents publics de répandre des produits phytosanitaires.

Malheureusement, beaucoup d'élus ont négligé cette loi et faute d'avoir formé son personnel aux méthodes d'entretien alternatives, ceux-ci se trouvent dépourvus de solutions et laissent les employés communaux comme leurs concitoyens sans solutions et devant le fait accompli.

Avec le vote de la loi interdisant leur usage en 2020, toutes et tous devront s'y mettre. Et ce n'est pas une mince affaire, tant cela bouscule les habitudes des administrés, pas forcément enchantés de prime abord de voir réapparaître la végétation « sauvage » dans les rues et les espaces publics.

Dans certains sites, comme les cimetières, le changement est encore plus difficile à faire accepter.

Le cimetière est un lieu intime où un défaut d'entretien perçu est vite remonté en mairie.

Nos anciens ont toujours connu les cimetières sans le moindre centimètre carré d'herbe et les graviers des allées parfaitement ratissés.

Les mentalités doivent impérativement changer !

Un cimetière enherbé n'est pas un manque de respect à nos morts !

La conception du cimetière comme espace vert et comme lieu de promenade est indispensable pour réussir la transition.

Pour que les plantes n'envahissent pas les allées dans l'intervalle, la solution est de mettre en place un nouveau plan de gestion du cimetière communal qui fasse place nette aux plantes.

Ce sera une des priorités de l'année 2020.

Concrètement, pour passer à un éco-cimetière, le choix d'**engazonner les allées principales semble être celui qui réussit le mieux.**

Autour des tombes, on peut opter pour des **plantes couvre-sols**, telles que les sedums, les thymes ou autres plantes vivaces. Enfin, le long des murs, des bandes fleuries pourront valoriser le rôle paysager du cimetière.

Ensemble, réfléchissons sur cette étape à franchir !



LES BREVES...

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement aura lieu du 16 janvier au 15 février
2020

Jessica QUAIRE (district 2)



et

Rébecca MAILLER (district 3)



se présenteront chez vous pendant cette période.
Merci de leur réserver votre meilleur accueil.

Vous pouvez également vous recenser en ligne :
le-recensement-et-moi.fr

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales !

Vous avez jusqu'au 07 février 2020

LE CENTRE DE LOISIRS

accepte avec plaisir des dons de jouets en bon état



RECENSEMENT

de la population 2020


**Répondez sur internet,
c'est encore plus simple**

le-recensement-et-moi.fr

Du 16 janvier au 15 février 2020



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

 Insee & votre commune

n° imprimé : 105 - MATRIS - PUBLIANTER

TITRES DES DELIBERATIONS ADOPTEES DU 2eme SEMESTRE 2019

Conseil Municipal du 02 août 2019 :

Délibération 2019-1 AVIS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES RHONE-ALPES-AUVERGNE

- a) Budget principal 2019
- b) Budget annexe : Cité de l'Enfant 2019
- c) Budget annexe : Service de l'Eau et de l'Assainissement 2019
- d) Budget annexe : Lotissement de la Lince 2019
- e) Vote des taux d'imposition 2019

Délibération 2019-2 BUDGET GENERAL

- a) Vote du compte administratif 2018
- b) Vote du compte de gestion 2018

Délibération 2019-3 BUDGET ANNEXE CITE DE L'ENFANT

- a) Vote du compte administratif 2018
- b) Vote du compte de gestion 2018

Délibération 2019-4 BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- a) Vote du compte administratif 2018
- b) Vote du compte de gestion 2018

Délibération 2019-5 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA LINCÉ

- a) Vote du compte administratif 2018
- b) Vote du compte de gestion 2018

II. CAMPING

Délibération 2019-6 CONVENTION DE MANDAT DE GESTION

III. PERSONNEL COMMUNAL

Délibération 2019-7 CREATION D'UN POSTE D'INFIRMIERE PUERICULTRICE

IV. ASPECT SOCIAL

Délibération 2019-8 ATTRIBUTION D'UN SECOURS EXCEPTIONNEL

V. PROTECTION FONCTIONNELLE DES ELUS

Délibération 2019-9 OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE A MONSIEUR LE MAIRE et MADAME L'ADJOINTE A LA CITE DE L'ENFANT

TITRES DES DELIBERATIONS ADOPTEES DU 2eme SEMESTRE 2019

Conseil municipal du 13 septembre 2019 :

Délibération 2019-1 FIN DE LA PROCEDURE - CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES RHONE-ALPES-AUVERGNE

Délibération 2019-2 BUDGET GENERAL

- a) Affectation des résultats de l'exercice 2018
- b) Décision modificative budgétaire 2019

Délibération 2019-3 BUDGET ANNEXE CITE DE L'ENFANT

- a) Affectation des résultats de l'exercice 2018
- b) Décision modificative budgétaire 2019

Délibération 2019-4 BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- a) Affectation des résultats de l'exercice 2018
- b) Décision modificative budgétaire 2019

Délibération 2019-5 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA LINCE

- a) Affectation des résultats de l'exercice 2018
- b) Décision modificative budgétaire 2019

Délibération 2019-FIPC- Fonds de péréquation intercommunal et communal 2019-mode dérogatoire

II. CITE DE L'ENFANT

Délibération 2019-7 CLSH -CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE-COMMUNES EXTERIEURES

Délibération 2019-8 CLSH -MODIFICATIONS TARIFAIRES

Délibération 2019-9 MULTI-ACCUEIL - Evolution du barème de la CAF relatif à des participations familiales

Délibération 2019-10 MULTI-ACCUEIL - MODIFICATIONS TARIFAIRES

III. TRAVAUX D'AMENAGEMENT

Délibération 2019-11 Travaux de protection contre les chutes de blocs rocheux-Entreprise ROC -signature d'un avenant

IV. RECENSEMENT DE LA POPULATION

Délibération 2019-12 Désignation du coordonnateur communal du recensement de la population

V. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU MAIRE -SEMCODA

Délibération 2019-13 Désignation d'un représentant du Maire -Assemblée spéciale des communes – SEMCODA

TITRES DES DELIBERATIONS ADOPTEES DU 2eme SEMESTRE 2019

Conseil municipal du 31 octobre 2019 :

I. ASPECT REGLEMENTAIRE

Délibération 2019-1 Adoption du Plan Communal de Sauvegarde

Délibération 2019-2 Convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité -Préfecture de l'Ain

Délibération 2019-3 Convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation -Centre de Gestion de l'Ain

Délibération 2019-4 Avenant n°1 à la convention relative au service urbanisme -Communauté de Communes Bugey Sud

II. ASPECT FINANCIER

Délibération 2019-5 Attribution de subventions aux associations locales

Délibération 2019-6-a Décision modificative budgétaire n°3- Budget général

Délibération 2019-6-b Décision modificative budgétaire n°3- Budget annexe de l'eau et de l'assainissement

III. PATRIMOINE

Délibération 2019-7 Cession du lot n°2-Lotissement de la Lince

Délibération 2019- 8 Mandat d'exclusivité -ARTHUR IMMO

IV. PERSONNEL COMMUNAL

Délibération 2019-9 Suppression et création de poste -Pôle Centre de loisirs et de restauration

Délibération 2019-10 Modification du RIFSEEP

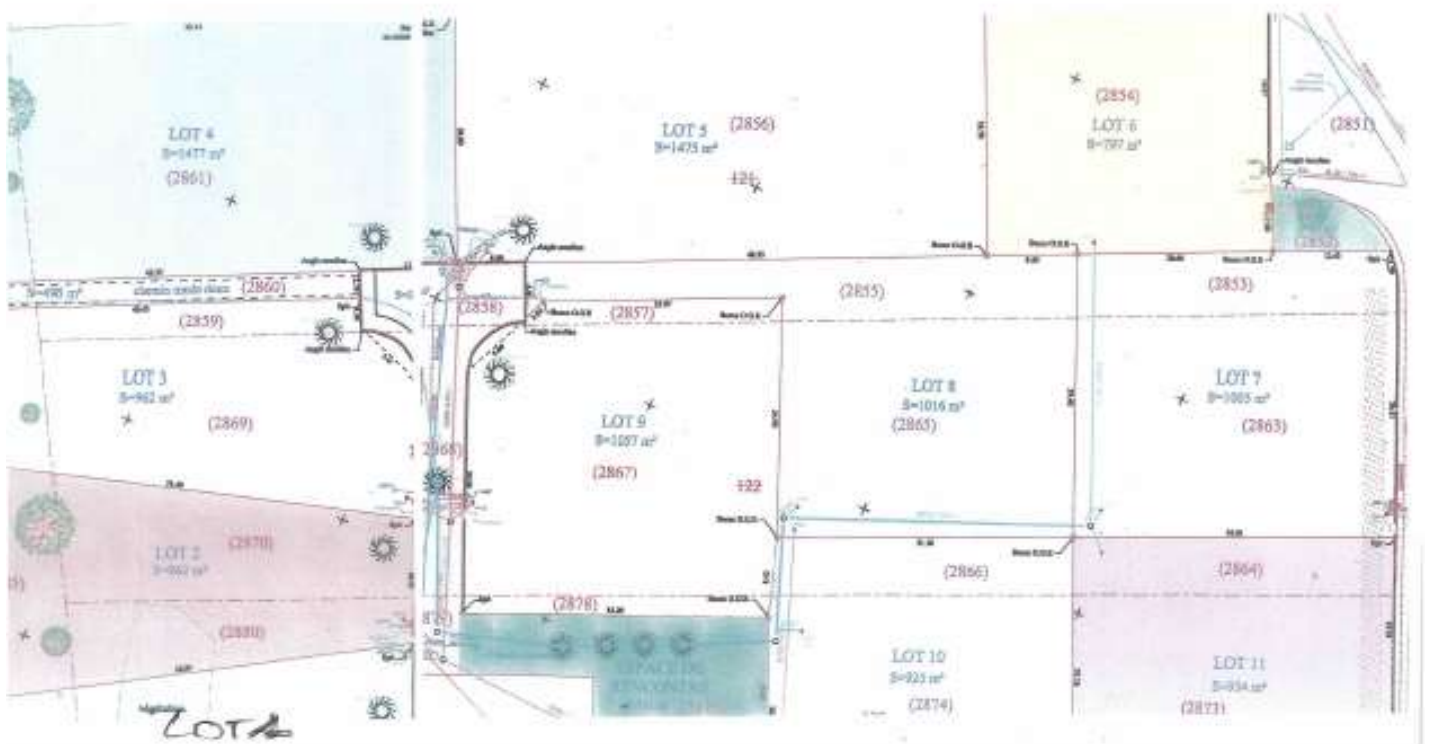
LOTISSEMENT DE LA LINCE

Les deux derniers lots du lotissement de la Lince sont actuellement sous compromis.

Les deux ventes devraient être effectives dans le courant du premier trimestre 2020, ce qui aura pour effet de supprimer le budget annexe de la Lince.

Ce projet initié par les anciennes municipalités se termine ; les lots ont trouvé acquéreurs assez rapidement et de jeunes couples avec des enfants en bas âges ont pu s'y installer.

Pour des personnes désirant accéder à la propriété, nous vous rappelons que la commune dispose également de deux maisons à vendre à Glandieu.



SUBVENTIONS ACCORDEES EN 2019

Amicale des sapeurs-pompiers	1000
Sou des écoles	600
Club de l'amitié	400
Comité des fêtes	300
Tennis club	500
Association RESA	400
Multisports loisirs	600
Donneurs de sang	100
Véloclub	200
TOTAL :	4100

mairie@bregnier-cordon.fr

ouvert au public le :

lundi et vendredi : de 8h à 12h

mercredi : de 8h à 12h et de 13h à 17h

SSIAD DAUPHINE-BUGEY

11 Rue des Nouveaux

38 490 AOSTE

☎ 04.76.31.80.24 ssiadbisi@fed38.admr.org

Le SSIAD ADMR DAUPHINE-BUGEY est une association locale de Service de Soins Infirmiers à Domicile, présidée par M. Lilian DELLA-MAURA.

D'une capacité de 47 places, notre service permet le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées, malades ou dépendantes. Il intervient sur prescription médicale.

Une équipe d'aides-soignantes diplômées intervient à domicile pour la prise en charge des soins d'hygiène. Deux infirmières coordinatrices ont la responsabilité du fonctionnement du service et deux secrétaires se chargent des démarches administratives.

L'ADMR accorde une grande importance à ses bénévoles. Aujourd'hui, elle compte sur vous pour pouvoir continuer son action sociale.



DE
QUELLE
COULEUR
SERA
VOTRE
BENEVOLAT
?



Vous souhaitez rejoindre l'association
ou vous souhaitez simplement plus d'informations ?
N'hésitez pas à nous contacter !



Pour les nouveaux arrivants, inscrivez-vous à l'e-lettre d'information mensuelle de BUGEY SUD et recevez l'actualité et les informations de la Communauté de communes.

Rendez-vous sur le site : www.ccbugeysud.com

Par cet article, le Maire, les adjoints et le service administratif adressent à l'ensemble du personnel de la Communauté de Communes Bugey Sud toute leur reconnaissance pour leurs accompagnements dans les dossiers communs.

Un grand merci pour votre patience, votre professionnalisme et votre sens du service !

DON DU SANG A BREGNIER-CORDON




TOUT LE MONDE PEUT AVOIR BESOIN D'AIDE... EN DÉCEMBRE AUSSI, DONNEZ VOTRE SANG !



Don de sang

BREGNIER CORDON SALLE DES FETES

JEUDI 26 DÉCEMBRE 9h30-12h30

Avec la participation de votre association pour le don de sang bénévole



dondesang.efs.sante.fr
0 800 105 300



Ne pas venir à jeun, se munir d'une pièce d'identité pour un 1^{er} don

500




EN 1 HEURE, VOUS POUVEZ SAUVER 3 VIES !

1 HEURE, c'est le temps qu'il faut pour un don de sang !

- 1 Accueil
- 2 Entretien préalable au don
- 3 Prélèvement 7 à 10 min.
- + Pause A+

3, c'est le nombre de VIES SAUVÉES avec 1 don de sang.



Pour se présenter à un don de sang, il faut :

- Se sentir en bonne santé
- Etre âgé(e) de 18 à 70 ans (ou 45 ans pour les dons de plasma/plaquettes)
- Peser au moins 50 kg (ou au moins 35 kg pour un don de plasma/plaquettes)
- Etre muni(e) d'une pièce d'identité

Pensez aussi à vérifier les éventuelles contre-indications avant de vous déplacer !

Tatouage récent, voyage, fièvre, dentiste... Faites le test en ligne sur [dondesang.efs.sante.fr](#) rubrique « Fais-je donner ? » ou sur l'appli [Don de sang](#)

*Attention ce test est à titre indicatif, il ne remplace pas l'entretien préalable au don.



dondesang.efs.sante.fr

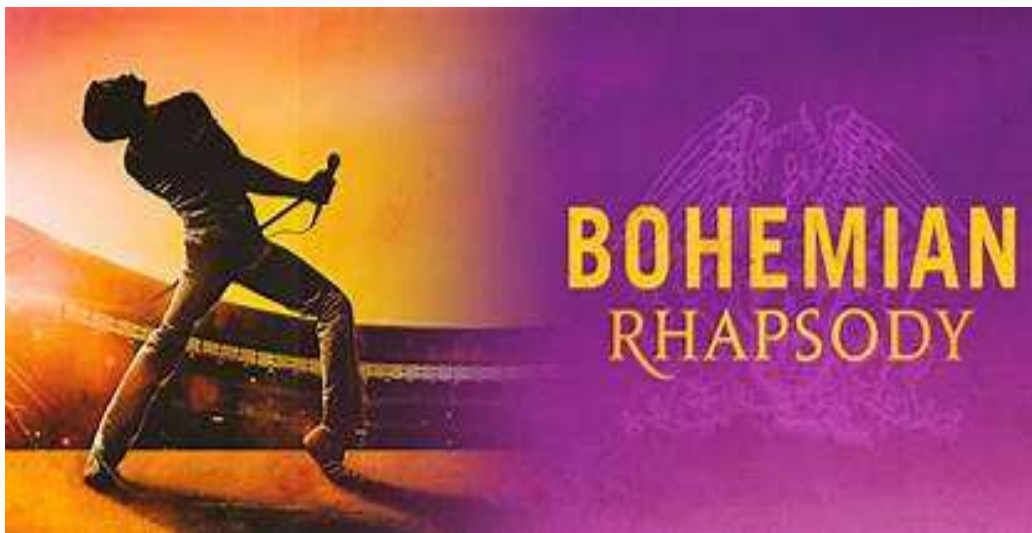


0 800 105 300

CINEMA - SALLE DES FETES DE BREGNIER-CORDON

Entrée Gratuite !!!!

Bohemian Rhapsody retrace le destin extraordinaire du groupe Queen et de leur chanteur emblématique Freddie Mercury, qui a défié les stéréotypes, brisé les conventions et révolutionné la musique. Du succès fulgurant de Freddie Mercury à ses excès, risquant la quasi-implosion du groupe, jusqu'à son retour triomphal sur scène lors du concert Live Aid, alors qu'il était frappé par la maladie, découvrez la vie exceptionnelle d'un homme qui continue d'inspirer les outsiders, les rêveurs et tous ceux qui aiment la musique.



Venez vivre ce grand moment de cinéma et chanter avec nous le **Vendredi 3 janvier 2020 à 19h30 à la Salle des Fêtes de Bregnier Cordon**. **Ambiance Concert et Son Stéréo Amplifié. Attention ! Places limitées !**



« Sans la musique,
la vie serait une erreur »

Nietzsche

20 rue Juvanon du Vachat
01300 BELLEY

Accueil sans RDV :

Mardi 9h - 12h
Jeudi 9h - 12h

Sauf 1^{er}
du mois

04 74 45 59 62

contact@adapa01.com

Nous recrutons !

VOUS *aider*
À RENDRE LA VIE PLUS SIMPLE



Nos services

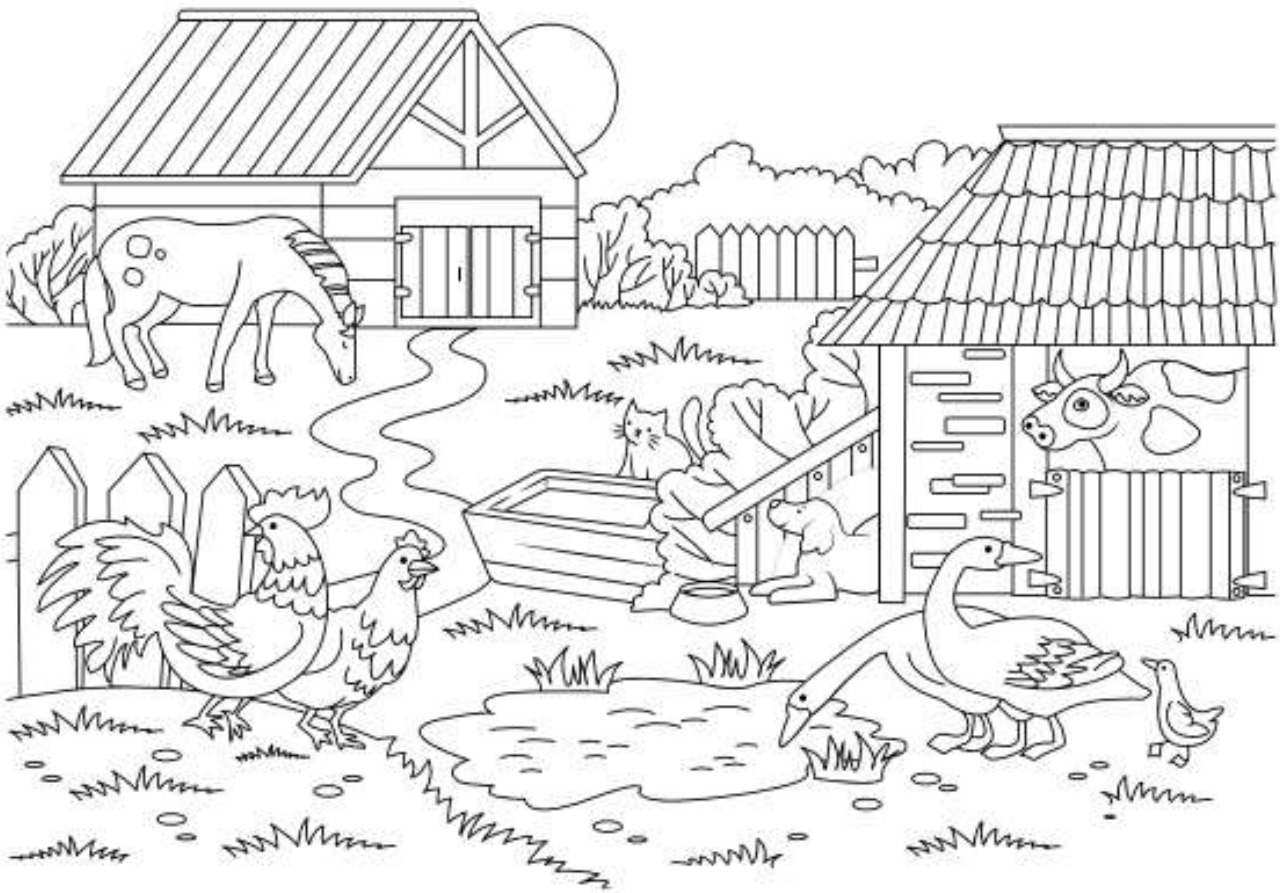
D'AIDE À LA PERSONNE

- Aide et soins à domicile
- Prévention
- Alternatives aux domiciles
- Aide aux proches aidants
- Portage de repas
- Transport accompagné
- Objets connectés
- Aide à la fonction d'employeur

Une permanence mensuelle est assurée à Brégnier-Cordon à l'espace associatif !

A TOI DE TROUVER ...

Observe les deux dessins et trouve les 7 différences.



Un peu de coloriage pourra t'aider 😊



ET POUR LES PLUS PETITS ☺...



